

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

---

Conseillers en exercice : 65  
Reçu en Préfecture le : 10/07/2024  
ID Télétransmission : 033-213300635-20240709-137059-DE-1-1

Date de mise en ligne : 12/07/2024

certifié exact,

**Séance du mardi 9 juillet  
2024  
D-2024/222**

**Aujourd'hui 9 juillet 2024, à 14h06,**

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

**Monsieur Pierre HURMIC - Maire**

suspension de séance de 17H07 à 17H19

### **Etaient Présents :**

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF MEUNIER, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard G BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Tiphaine ARDOUIN, Madame Marie-Claude NOEL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCEBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIERE, Monsieur Matthieu MANGIN, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane-Cyrille JABER, Monsieur Marc ETCHEVERRY, Monsieur Maxime PAPIN, Madame Léa ANDRE, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne FAHMY, Madame Géraldine AMOUROUX, Monsieur Aziz SKALLI, Madame Catherine FABRE, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Monsieur Philippe POUTOU, Madame Myriam ECKERT,

Monsieur Didier CUGY présent jusqu'à 15h50, Madame Myriam ECKERT présente jusqu'à 15h50,  
Monsieur Fabien ROBERT présent jusqu'à 15H56, Monsieur Dominique BOUISSON présent jusqu'à 16H30, Monsieur Stéphane PFEIFFER présent jusqu'à 17h07  
Madame Céline PAPIN présente jusqu'à 17h20 et Monsieur Cyrille JABER présent à partir de 16H30

### **Excusés :**

Monsieur Baptiste MAURIN, Madame Pascale ROUX, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Guillaume MARI, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Charlee DA TOS, Monsieur Maxime ROSSELIN, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES,

**Attribution d'aides en faveur des associations. Appel à projets  
Grandir & s'épanouir (Projet Educatif de Territoire) 2024.  
Signature de conventions. Subventions. Adoption.  
Autorisation**

Madame Sylvie SCHMITT, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Bordeaux propose un Projet Educatif de Territoire (PEDT) *Grandir & s'épanouir* qui a été cosigné par la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN 33) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et validé en conseil municipal du 04/10/22.

Destiné à accompagner des démarches éducatives à destination des enfants de 0 à 18 ans, le projet éducatif *Grandir & s'épanouir*, s'appuie sur 4 grands axes :

- Environnement
- Solidarité
- Démocratie et citoyenneté
- Parcours.

Fort du succès de la première édition en 2023 et au regard des attentes des différentes associations rencontrées, une seconde édition de notre appel à projets *Grandir & s'épanouir* a été lancé au mois de mars 2024. 60 porteurs de projets ont déposé un total de 63 dossiers de candidatures (soit un chiffre très proche des 62 projets déposés en 2023).

Un jury, constitué de la Ville, de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN 33), du Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a sélectionné 16 dossiers selon les critères liés à leur pertinence éducative, à leur impact sur les enfants et les jeunes bordelaises et bordelais, ainsi qu'à leur dimension multi-partenariale. Le Jury a également été attentif à une bonne répartition des actions sur tous les publics (0-3 / 3-11 / 12-18), tous les quartiers et toutes les thématiques portées par le PEDT.

La valorisation des projets retenus, initialement prévu à hauteur de 90 000 €, est de 111 846 € en raison de leur qualité et de leur nombre. Le budget global du PEDT reste fixé à 150 000 € par an.

Les projets sélectionnés répondent aux ambitions éducatives de la Ville définies lors de la construction du PEDT.

Ainsi, pour l'axe Environnement, 3 projets permettent la mise en œuvre d'actions auprès des jeunes publics (de 3 à 10 ans).

Les projets retenus s'appuient sur la volonté de reconnecter les enfants avec leur environnement le plus proche. Ainsi **Cap Sciences** accompagnera les enfants de maternelle et leurs éducateurs à s'approprier l'espace à proximité de l'école quand le **Collectif Calk** s'adressera, au moyen de « randographies », aux publics de 6 à 10 ans. Enfin, l'**Ecole Barraud** et l'ensemble des adultes de l'école renforceront les actions éducatives autour de la cour d'honneur reconnue refuge LPO.

Les 4 projets de l'axe Solidarité s'adresseront aux publics de 6 à 18 ans autour de différentes thématiques. La **Mission Gironde E.S.A.** proposera un soutien aux publics éducatifs fragilisés en proposant du mentorat d'enfants de 6 à 18 ans en visant particulièrement les mineurs non accompagnés et les publics allophones. L'association **Wow** (ex Sing-Out), au moyen d'actions culturelles, sensibilisera les 6-11 ans à la lutte contre les stéréotypes de genre. La **Compagnie Soria** visera à renforcer les liens entre les enfants souffrant de troubles autistiques et les institutions tout en valorisant le rôle des fratries de ces enfants. Enfin, l'association **Aroeven** développera, avec des élèves de 9 à 10 ans et les adultes qui les entourent, des actions autour de la notion de consentement.

Les 5 projets lauréats de l'axe Démocratie et citoyenneté visent à accompagner la construction

de citoyens éclairés et conscients de leur rôle. **Théia Lab** développera la reconnaissance de leurs droits pour les publics de 5 à 12 ans. Le **Labo des Histoires** développera la citoyenneté des publics de 11 à 13 ans au travers de la République des Enfants de Bacalan. **Alifs** œuvrera à une meilleure connaissance et à un usage plus raisonné des réseaux sociaux par les publics de 12 à 18 ans. **Crazy-R** proposera, aux jeunes de 13 à 17 ans suivis par la Protection Judiciaire de la Jeunesse, des actions de voltige aérienne visant à renforcer l'estime de soi ainsi que leur confiance aux autres. Enfin, la **MJC CL2V** aura pour objectif de promouvoir le respect face à la différence et luttera contre les discriminations en réunissant des jeunes de 12 à 17 ans de différents quartiers pour des actions communes.

L'axe Parcours a cette année fait l'objet de nombreuses et belles propositions. 4 d'entre elles, lauréates, viseront tout particulièrement les plus jeunes (0-6 ans). L'association **Apimi** facilitera l'arrivée à l'école des enfants en situation de handicap. Cette action visant les 3-4 ans pourra à l'issue de cette période d'expérimentation être essaimée sur le territoire de la Ville. **LiJeP**, accompagnera les professionnels de la petite enfance et les familles à répondre aux enjeux de la parentalité en s'appuyant sur des ouvrages jeunesse adaptés pour les 0-6 ans. La **Manufacture CDCN** produira un outil d'éveil sensoriel pour les 0-3 ans et **La Naine Rouge** explorera la notion de liberté pour les 0-5 ans au moyen de résidences et de médiations qui aboutiront à un spectacle.

Il vous est donc proposé d'attribuer cette somme, répartie comme suit :

Orientation PEdT	Association	Description du projet	Montant 2024 attribué
Environnement	Ecole Barraud	<p><b>Mon école refuge LPO</b> 6-10 ans / Q3</p> <p><i>Projet co-porté : équipe enseignante, agents, animateurs ALDJ, parents d'élèves Assa Barraud Goya.</i></p> <p>Un projet de renaturation de la cour dite « d'honneur » de l'école a été proposé par le conseil des élèves lors de la préparation du projet d'école 2020-2024. Il s'agit à compter de la rentrée 2024 de maintenir et d'améliorer cette zone de refuge naturel : gestion de composteurs, paillage des végétaux, création de gîtes naturels pour les insectes, inventaire scientifique des zones d'herbes hautes, mangeoire et ressources alimentaires, récupération des eaux de pluie.</p> <p>+ Sorties de classes sur un parc et une réserve naturelle + Restitution : bilan – exposition photos</p>	1 693 €
	Collectif Calk	<p><b>Les minis randographies</b> 6-10 ans / Q2-4-8</p> <p>Il s'agit d'amener les enfants à découvrir ou redécouvrir le vivant autour d'eux. Nous les amènerons dans les parcs municipaux, les jardins, les quais, les coins d'arbres et de nature proches du lieu du projet pour en collecter des traces (feuilles, cailloux, terre, écorces...). Nous proposerons des ateliers de gravure et inventaire graphique à partir de leurs collectes qui prendront la forme d'affiches géantes sérigraphiées et d'imagerie collectif gravés en pointe sèche.</p> <p>+ Restitution : exposition. + Réalisation d'un kit pédagogique pour les enseignants et animateurs.</p>	3 913 €
	Cap sciences	<p><b>Tout le monde dehors, décou-verte</b> 3-6 ans / Q2</p> <p>Ce projet vise à reconnecter les enfants de 3-6 ans</p>	7 830 €

		<p>à la nature qui les entoure et à donner des ressources aux enseignants, éducateurs, animateurs et aux parents pour encourager et soutenir des méthodologies d'apprentissage en extérieur :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un atelier d'animation d'1h30 (animé en toute saison) : manipulation d'objets techniques, investigation : observation, classification...</li> <li>- Création d'une mallette pédagogique associée à l'atelier</li> </ul>	
<b>Solidarité</b>	Mission Gironde ESA	<p><b>Favoriser la réussite et l'autonomie des enfants défavorisés à travers le soutien à la scolarité, l'appréhension de la citoyenneté, et l'accompagnement à la parentalité</b> 6-18 ans / Toute la ville</p> <p>Parcours de découverte de la citoyenneté et de la laïcité pour les enfants et leurs familles via 8 actions collectives et une formation pour les mentors ; un accompagnement à la parentalité accru avec un café des parents et une formation pour les mentors ; le mentorat de 15 jeunes MNA - avec le recours à l'interprétariat professionnel pour les familles allophones.</p>	5 000 €
	Wow (anciennement Sing Out)	<p><b>Promouvoir l'expression artistique pour déconstruire les stéréotypes de genre</b> 6-11 ans / Q2-3-6</p> <p>Projet EAC qui vise à déconstruire les stéréotypes de genre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* A travers l'expression artistique en collaboration avec une artiste professionnelle : création d'œuvres collectives et individuelles favorisant ainsi le développement personnel et la sensibilisation sociale des enfants.</li> <li>* Formation des enseignants, en partenariat avec « La foudre prend racine ».</li> <li>* Café échange proposé aux familles et temps de présence dans l'espace public pour parler du sujet des stéréotypes de genre, en partenariat avec « Le Petit Parc ».</li> </ul> <p>+ Restitution : exposition lors du « Wow festival »</p>	4 500 €
	Cie Soria	<p><b>Monde parallèle</b> 10-15 ans / Q2</p> <p><i>Projet co-porté : Cie Soria - Glob Théâtre – Sessad Saint Joseph</i></p> <p>Spectacle de marionnettes sur l'autisme et la fratrie / valoriser la place des fratries dans leur rôle d'aidant et tisser du lien entre les familles et les institutions d'accueil des enfants en situation de handicap. Parcours culturel : sortie au théâtre, création d'un spectacle de marionnettes avec les jeunes, stage d'initiation des soignants sur la thématique de la famille.</p> <p>+ Restitution du spectacle des enfants</p>	1 280 €
	Aroeven	<p><b>Promouvoir le consentement dans nos interactions</b> 9-10 ans (CM1-CM2) / Q1 - 2 - 3 - 6 - 7 - 8</p> <p>Dans l'optique de développer les interactions inter-individuelles de qualité et respectueuses, projet d'accompagnement d'élèves et d'adultes d'écoles</p>	5 130 €

		<p>primaires autour de la notion de consentement :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Sensibilisation au consentement de 12 classes</li> <li>* Café de l'éducation pour enseignants et parents</li> </ul>	
<b>Démocratie et citoyenneté</b>	Théia Lab	<p><b>A part entière</b>  <b>5-12 ans / Q2 – 8</b>  <i>Projet co-porté : Théïa Lab - Collège Clithène – Centre Social Monséjour – Unicef</i></p> <p>Ce projet vise à explorer et promouvoir les droits des enfants auprès des enfants eux-mêmes et de leurs acteurs éducatifs : ateliers de philosophie, sensibilisation aux droits, ateliers d'écriture, arts visuels, café des parents, ateliers parents-enfants.</p> <p>+ Création d'affiches et d'un livret à destination des enfants et de la communauté éducative  + Restitution : exposition</p>	9 000 €
	Le labo des histoires	<p><b>La République des enfants de Bacalan</b>  <b>11-13 ans / Q1</b>  <i>Projet co-porté : Le labo des histoires - Association des parents d'élèves – Le kiosque</i></p> <p>Le projet a pour objectif d'amener les jeunes à se saisir des enjeux de demain (sociétaux, solidarité, environnementaux...) de façon ludique via différents médiums d'expression (écriture, photo, illustration, théâtre...). L'action vise à proposer aux jeunes collégiens de se projeter dans un futur désirable, en ouvrant le champ des possibles. Ce projet fédère différents acteurs éducatifs autour d'une dynamique de territoire.</p> <p>+ Restitution : exposition, restitution scénique  + Création de capsules vidéo ou podcast</p>	11 500 €
	Alifs	<p><b>Mon réseau à moi</b>  <b>12-18 ans / Q1-2-6-7</b></p> <p>Les habitants des quartiers Aubiers, Grand-Parc, Saint-Michel/Capucins et Benauges sont invités à participer à une sensibilisation sur les médias et l'information puis à des ateliers d'écriture journalistique avec des reporters de rue89 Bordeaux. Ces « articles » permettront à Wahid Chakib, comédien et metteur en scène de monter une pièce qui sera jouée par les habitants et les élèves des différents établissements scolaires des quartiers concernés.</p> <p>+ Présentation publique (théâtre, mapping vidéo, danse, chant...).</p>	10 000 €
	Crazy R	<p><b>Le ciel à portée de main : les jeunes de la PJJ lâchent prise et s'asseyent à la voltige aérienne</b>  <b>13-17 ans / Q1 – 2</b>  <i>Projet co-porté : Crazy R - Protection Judiciaire de la Jeunesse</i></p> <p>Faire bénéficier les jeunes sous-mains de justice, d'activités artistiques et sportives par la découverte de la voltige aérienne (trapèze volant) pour se dépasser et vivre quelque chose qui paraissait jusqu'alors inaccessible : découverte-initiation, parcours du spectateur, stage de découverte du pôle + des métiers artistiques.</p>	5 000 €
	MJC CL2V	<p><b>Je lutte contre les discriminations, et toi ?</b>  <b>12-17 ans / Q2 -7- 8</b></p>	5 000 €

		<p>Promotion du respect des différences et sensibilisation aux conséquences de la discrimination grâce à des rencontres entre jeunes de différents quartiers : sorties culturelles + échanges sur les perceptions et l'acceptation des différents points de vue, rencontres d'acteurs luttant contre les discriminations et pour l'égalité (assos, élus, police...)</p> <p>+ Restitution : reportage (écrit, audio ou vidéo).</p>	
Parcours	APIMI	<p><b>Création d'un dispositif essaimable global d'accompagnement et de facilitation de l'arrivée à l'école des enfants en situation de handicap 3-4 ans / Q7</b>  <i>Projet co-porté : APIMI - Ecole maternelle Nuyens - Ecole maternelle Billie Holiday - Ecole maternelle Nuits</i></p> <p>Expérimenter dans 3 écoles maternelles du quartier Bastide (Nuyens, Billie Holiday et Nuits) des actions passerelles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sur le plan individuel avec des ateliers d'accompagnement de l'arrivée de l'enfant en situation de handicap dans la classe.</li> <li>- sur le plan collectif par des ateliers mensuels de lecture sur la différence au sein de l'école et des ateliers peinture hebdomadaire avec l'enfant et ses camarades de classe.</li> </ul> <p>+ Co-construction avec les équipes pédagogiques d'une mallette d'appuis, pour tous les professionnels de l'école, sur la différence.</p>	12 000 €
	LIJEP	<p><b>Soutenir la parentalité par les albums 0-6 ans / Q8</b>  <i>Projet co-porté : Lijep - PMI - Relai PE et maison de l'enfance Armand Faulat – AGJA</i></p> <p>Proposition d'ateliers collectifs thématiques aux acteurs éducatifs (parents et pro : professionnels des crèches, assistants maternels, animateurs, puériculteurs) du quartier de Caudéran pour sensibiliser sur les bienfaits de la littérature jeunesse pour le développement de l'enfant, son utilisation comme outil de soutien à la parentalité et apporter des conseils pratiques sur la lecture partagée avec les enfants, tout en la valorisant comme alternative aux écrans.</p>	12 000 €
	La manufacture CDCN	<p><b>La boîte à nuages 0-3 ans / Q6</b></p> <p>Ce projet a pour finalité la production d'un outil d'éveil sensoriel, culturel et artistique via la danse à l'adresse de la petite enfance. Cet objet de médiation sera conçu et réalisé au bénéfice des crèches mais aussi de toutes autres structures dédiées à la petite enfance qui souhaiteraient nourrir l'accompagnement proposé aux enfants. Une extension de cet outil, permettrait également une activation en direction des élèves de l'école maternelle.</p> <p>+ Médiation avec la mallette sur les crèches de Bordeaux volontaires</p>	10 000 €
	La naine	<b>Sur les ailes des oiseaux</b>	8 000 €

	rouge	0-5 ans / Q1 - 2  Projet immersif dans plusieurs structures dédiées à la petite enfance dans les quartiers Nord de Bordeaux, autour d'une future création collective, <i>Le Premier Envol</i> , qui initie le très jeune public, leur famille et les acteurs éducatifs à l'exploration de soi et à la notion de liberté à travers des résidences in-situ, des rencontres, des actions de médiation autour de la marionnette, la LSF, le mouvement, la plasticité...  + Restitution du spectacle	
Montant total			= 111 846 €

Les crédits correspondants sont prévus au budget 2024 – chapitre 65 - compte 65748 - fonction 213.

En complément de ces subventions, des aides indirectes (services et prestations matérielles, prêts de salles, de matériels, supports de communication ...), pourront être mises en œuvre pour la réalisation des actions des associations. Pour information, le tableau en annexe dresse l'estimation des aides en nature qui pourraient être accordées au titre de l'année 2024 sur la base des montants arrêtés lors du Compte Administratif 2022.

Ces montants ne seront définitivement consolidés que dans le cadre de l'adoption du Compte Administratif 2024, au regard du périmètre réel des aides effectivement accordées pour l'exercice 2024 et de leur valorisation actualisée.

<b>AIDES ATTRIBUEES AUX ORGANISMES EN 2022</b>	
<b>NOM DES BENEFICIAIRES</b>	<b>PRESTATIONS EN NATURE VALORISEES EN €</b>
ASSOCIATION DU LIEN INTERCULTUREL FAMILIAL ET SOCIAL - ALIFS	1493,00
CAP SCIENCES - CENTRE DE CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE BORDEAUX NOUVELLE AQUITAINE	20 721,00
ENTRAIDE SCOLAIRE AMICALE (ESA)	153,00
ESPRIT DE CORPS- NOM D'USAGE LA MANUFACTURE CDCN	103 726,00
WOW (ex-Sing Out)	688,00

En conséquence, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Attribuer ces subventions aux associations précitées,
- Signer les conventions de partenariats sur le modèle de la convention proposée en pièce jointe de cette délibération.

## **ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 9 juillet 2024

P/EXPEDITION CONFORME,

**Madame Sylvie SCHMITT**

## Convention Ville de Bordeaux – Appel à projets Grandir & s'épanouir 2023

Entre

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire Monsieur Pierre Hurmic, habilité aux fins des présentes par délibération D-2023/XXX du Conseil Municipal en date du 07 novembre 2023, reçue en Préfecture le XXX novembre 2023

Ci-après dénommée « la Ville »

Et

L'association **XXX**, représentée par sa Président(e), Madame, Monsieur **XXX**

Ci-après nommé « le porteur de projet »

### **PREAMBULE**

Dans le cadre de sa politique éducative, la Ville de Bordeaux propose un Projet Educatif Grandir & s'épanouir qui a été cosigné par la Ville, la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN 33) et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et validé en Conseil Municipal du 04/10/22.

Destiné à accompagner des démarches éducatives à destination des enfants de 0 à 18 ans, le Projet Educatif De Territoire (PEDT) Grandir & s'épanouir, s'appuie sur 4 grands axes :

- Environnement
- Solidarité
- Démocratie
- Parcours.

Afin d'encourager les associations à porter des projets répondant à ces enjeux, un appel à projets « Grandir & s'épanouir » a été lancé au mois de juin 2023.

Les objectifs des porteurs de projets sont de :

- Proposer un projet éducatif de qualité à destination des enfants et des jeunes de 0 à 18 ans,
- Inscrire ce projet dans l'un des 4 axes portés par le PEDT,
- Répondre à au moins l'une des attentes transversales suivantes :
  - o Renforcer le partenariat entre les acteurs éducatifs,
  - o Développer la place de l'enfant et des jeunes,
  - o Soutenir les parents d'enfants et de jeunes de 0 à 18 ans.
- Proposer un caractère reproductible auprès d'autres publics (0/3 ans, 3/11 ans, 12/15 ans, 16/18 ans), et / ou sur différents temps de l'enfant (scolaire, périscolaire, extrascolaire) et / ou sur plusieurs territoires (quartiers de la Ville).
- Inclure une évaluation et un bilan du projet.

Les dossiers proposés ont été examinés le 02/10/23 par une commission mixte composée de représentants de la Ville, de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale (DSDEN 33), du Service Départemental à la Jeunesse à l'Engagement et aux Sports (SDJES) et de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF).



**Il a été convenu :**

#### **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La structure XXX, lauréate de l'appel à projets « Grandir et s'épanouir » 2023, s'engage à déployer le projet XXX en lien avec le PEDT de la Ville de Bordeaux.

La ville attribue au porteur de projet une subvention d'un montant de **XXX** €, au titre de l'exercice 2023.

L'objet de cette convention est de définir les modalités d'attribution de la subvention par la Ville de Bordeaux au porteur du projet.

#### **ARTICLE 2. – DESCRIPTIF DU PERIMETRE DU PROJET**

Descriptif du projet :

Le porteur de projet, construit la méthodologie et les liens avec les publics visés afin de mettre en place les actions qui leur sont destinées, sur la base des éléments présentés lors de l'appel à projets.

Le projet présenté se décline ainsi :

**XXX**

Public cible :

Le public bénéficiaire visé par ce projet pourra aller jusqu'à **XXX** personnes et se définit ainsi :

Nombre d'enfants ciblés : **XXX**

Âges des enfants ciblés : **XXX** (0-3 ans / 3-6 ans / 6-11 ans / 12-15 ans / 15-18 ans)

Nombre d'adultes visés : **XXX** (répartis entre parents / professionnels petite enfance / enseignants / animateurs / agents...)

#### **ARTICLE 3. – BILAN DU PROJET**

Le porteur s'engage également à remettre, au plus tard un mois après la réalisation de son projet, un bilan comportant l'état financier, le carnet de bord de l'opération, tout document photo-vidéo illustrant l'action sur le terrain, ainsi qu'un bilan des publics touchés.

#### **ARTICLE 4. – COMMUNICATION**

La Ville se réserve le droit de publier ce rapport ou de présenter le projet dans le cadre de manifestations initiées par elle ou organisées avec ses partenaires. Le porteur de projet s'engage à faire figurer sur tous les supports matériels du projet le logo de la Ville de Bordeaux. Tout manquement à ces obligations entraînera une restitution de l'aide attribuée.

#### **ARTICLE 5 – VERSEMENT DES FONDS**

90% de cette subvention sera versée après la signature de cette convention, sur les crédits ouverts à cette fin sur l'exercice 2023.

Les 10% restants seront versés après la réception du bilan et de l'évaluation du projet mis en œuvre.

En cas d'inexécution, de modification des conditions d'exécution ou de retard pris dans l'exécution de la présente convention par le porteur de projet sans l'accord écrit par la Ville, cette dernière peut

exiger le remboursement de tout ou partie de la subvention, après examen des justificatifs présentés par le porteur de projet et avoir préalablement entendu ses représentants.

#### **ARTICLE 6 – CHARGES ET ENGAGEMENTS**

Le porteur de projet s'engage sur simple demande de la Ville à fournir tous les justificatifs nécessaires à la parfaite vérification de l'utilisation de la subvention octroyée.

Le porteur de projet s'engage à participer à un moment de valorisation des projets qui pourrait être organisé en fin d'année scolaire 2023-24.

La Ville s'engage à suivre l'évolution du projet et à accompagner le porteur de projet en cas de nécessité.

#### **ARTICLE 7 – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

Tout litige relatif à l'interprétation ou à l'exécution des articles précédents sera soumis, en tant que besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux.

#### **ARTICLE 8 - ELECTION DE DOMICILE**

Pour l'exécution des présentes, les parties déclarent faire élection de domicile :

- Pour la Ville, Hôtel de Ville, place Pey Berland - 33000 Bordeaux
- Pour le porteur de projet, en son siège social **XXX**

Fait à Bordeaux en 2 exemplaires, le .....

Madame Sylvie Schmitt  
Adjointe au maire chargé de l'Education,  
L'Enfance et la Jeunesse.  
Pour la Ville de Bordeaux  
P/O Le Maire

Monsieur, Madame **XXX**  
Président(e) de l'association **XXX**,